AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0786
FR0000127771-FS0377

12 mai 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VIVENDI SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 mai 2025, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 mai 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIVENDI SE et détenir, 53 457 809 actions VIVENDI SE représentant autant de droits de vote, soit 5,19% du capital et 5,04% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI SE hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de *trading* ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 9 986 231 actions VIVENDI SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) dont :

- une position acheteuse sur 4 contrats d'achat à terme « physique » portant sur 9 703 131 actions VIVENDI SE, dénouables à tout moment jusqu'entre le 2 juin 2025 et le 1er juin 2027, à des prix unitaires compris entre 8,37€ et 16,55€ ;

- une position vendeuse sur 1 contrat *put option* listés à dénouement physique portant sur 283 100 actions VIVENDI SE, exerçables à tout moment jusqu'au 20 juin 2025, à un prix unitaire de 10,00 €.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 83 550 actions VIVENDI SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) dont :

- une position vendeuse sur 2 contrats *contract for difference* (CFD) à dénouement en espèces et portant sur 18 023 actions VIVENDI SE sans échéance ;

- une position acheteuse sur 5 contrats *call option OTC* sur panier à dénouement en espèces et portant sur 37 429 actions VIVENDI SE, dénouables à tout moment jusqu'entre le 20 juin 2025 et le 3 janvier 2033, à des prix unitaires compris entre 3,95€ et 8,52€ ;

- une position acheteuse sur un contrat *call option OTC* à dénouement en espèces et portant sur 27 826 actions VIVENDI SE, dénouables à tout moment jusqu'au 3 juin 2025, à un prix unitaire de 19,48€ ;

- une position vendeuse sur 2 contrats *put warrant* listé à dénouement en espèces et portant sur 272 actions VIVENDI SE, dénouables à tout moment jusqu'entre le 26 septembre 2025 et le 27 mars 2026, à des prix unitaires compris entre 2,96€ et 3,48€.

[1] Sur la base d'un capital composé de 1 029 918 125 actions représentant 1 060 775 101 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.